

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Centre Tarn

Par arrêté 2021-33 du janvier 2021, le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Centre Tarn

Afin de conduire cette enquête, un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse : Sébastien ALBINET.

L'enquête se déroulera du **mercredi 17 février 2021 à 8h30 au jeudi 4 mars 2021 à 17h30 inclus**. L'autorité organisatrice de l'enquête et responsable du projet PLUI est le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn dont le siège est établi 2 bis, boulevard Carnot 81120 REALMONT et auprès duquel toute information peut être demandée. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de Communes Centre Tarn.

Les pièces du dossier complet seront consultables :

- Sur papier au siège de l'enquête publique (siège administratif de la Communauté de Communes) et à la Mairie de Montredon-Labessonnié aux jours et heures d'ouverture habituels.
- En ligne pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse internet suivante : www.centretarn.fr/urbanisme/plui
- Via un accès gratuit par un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes et à la Mairie de Montredon-Labessonnié aux jours et heures d'ouverture habituels.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : pole-territorial@centretarn.fr
- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition au siège administratif de la communauté de communes et à la Mairie de Montredon-Labessonnié
- Par voie postale à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de Communes Centre Tarn, 2 bis, boulevard Carnot 81120 REALMONT.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet suivant : www.centretarn.fr/urbanisme/plui.

Les observations et propositions formulées par courrier postal reçues postérieurement à la clôture de l'enquête, soit le jeudi 4 mars 2021, ne seront pas prises en compte, ainsi que les observations formulées hors des modalités prévues par l'arrêté n°202133 du janvier 2021.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Montredon-Labessonnié pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le mercredi 17 février 2021 de 8h30 à 10h30
- le jeudi 4 mars 2021 de 15h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis au Président, au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet de la Communauté de Communes Centre Tarn pendant 1 an.